

2AH INGENIERIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1000 €

Siège social : 73 rue Saint Ferréol, Etage 2

13006 MARSEILLE

92897840200016 R.C.S. de MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20-01-2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 20-01-2025 à dix heures,

L'associé unique de la Société 2AH INGENIERIE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de Monsieur Ahmed Ahmed, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à Monsieur Ahmed Ahmed, pour sa fonction de Président, à compter du 20-01-2025 au 30/09/2025.

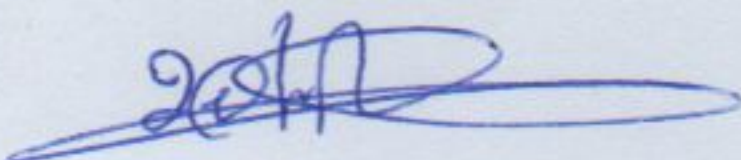
DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet

d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Ahmed Ahmed



POUVOIR